

Les archives audiovisuelles : quelques remarques sur la base d'une expérience neuchâteloise

Autor(en): **Neeser, Caroline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Arbido-R : Revue**

Band (Jahr): **5 (1990)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les archives audiovisuelles

Quelques remarques sur la base d'une expérience neuchâteloise

Caroline Neeser

Sur la base de son expérience de responsable du Département audiovisuel de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, l'auteur fait part de quelques remarques quant aux difficultés liées à la collecte des documents audiovisuels. Elle aborde ensuite les questions relatives au traitement et à la conservation des collections, avant de terminer en démontrant l'intérêt de l'audiovisuel comme source historique.

Auf der Basis ihrer Erfahrungen als Verantwortliche der audiovisuellen Abteilung der Bibliothek von La Chaux-de-Fonds macht die Autorin auf die mit der Erfassung verbundenen Schwierigkeiten der audiovisuellen Dokumente aufmerksam. Sie macht darauf mit den relevanten Fragen der Behandlung und der Aufbewahrung der Kollektionen bekannt, bevor sie die Wichtigkeit der audiovisuellen Mittel als historische Quelle aufzeigt.

Sulla scorta dell'esperienza acquisita in veste di responsabile del Dipartimento audiovisivi della biblioteca di La Chaux-de-Fonds, l'autrice propone alcune riflessioni sulle difficoltà connesse con il reperimento dei documenti audiovisivi. Dopo aver affrontato i problemi relativi al trattamento e alla conservazione delle collezioni, conclude dimostrando l'interesse del documento audiovisivo quale fonte storica.

Introduction

En cette fin du vingtième siècle, tout archiviste est susceptible de se trouver confronté au problème des documents audiovisuels. Si la photographie et le microfilm semblent bien introduits dans les collections, il n'en est pas de même pour le film, la vidéo et les enregistrements sonores.

Les supports audiovisuels ne sont pas les plus utilisés par les services administratifs dont nous traitons les archives. Néanmoins, il arrive qu'un département de promotion économique produise une cassette vidéo présentant la région aux industriels étrangers; ce document doit être versé aux archives. En outre, il est devenu fréquent d'accepter les archives d'une entreprise disparue, qui comportent souvent des films de publicité. Mais comment les traiter? Les archivistes peuvent être déconcertés par ce type de supports; il convient donc de parfaire leurs connaissances techniques, d'acquérir le matériel indispensable à la consultation des documents et d'assurer de bonnes conditions de conservation.

Mais l'intérêt de ces sources pour la recherche historique justifie cet effort d'adaptation, aussi bien en ce qui concerne le traitement physique que le traitement documentaire des supports audiovisuels. Les repères bibliographiques indiqués à la fin de cet article permettent de prendre connaissance de nombreuses données scientifiques et techniques qui ont été volontairement omises dans le texte même.

Le Département audiovisuel de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds

Le Département audiovisuel est un service d'archives qui dépend à la fois de l'Etat de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds; il fait partie de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds. Il a été créé dans le cadre de la «Loi sur l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques», votée en mars 1982.

Son mandat, qui figure dans une convention renouvelable, consiste à réunir, conserver et mettre en valeur les archives audiovisuelles du canton de Neuchâtel. Il bénéficie pour ce faire d'une subvention cantonale.

Les documents concernés nécessitent l'utilisation d'un appareil pour être consultés; la photographie n'est pas prise en considération, à l'exception des diapositives. L'image animée (films, bandes vidéo, CDvidéo et leurs divers standards) et l'enregistrement sonore (disques, bandes magnétiques sous toutes leurs formes, films) constituent l'essentiel de notre domaine d'activité.

Tous les documents sont classés et catalogués selon les règles établies pour les «Non-Books» dans les bibliothèques, avec quelques adaptations qui correspondent à nos besoins particuliers. Cela permet d'intégrer l'audiovisuel dans les fichiers des imprimés, mais la description de l'image est insuffisante: le passage à l'informatique devrait nous permettre d'améliorer certains points. Les collections ne sont pas en libre accès et ne sont pas prêtées; un technicien surveille la consultation.

La collecte des documents

Le Département audiovisuel n'est pas alimenté par les versements automatiques de l'administration ni par un dépôt légal à la manière de la Phonothèque Nationale de Paris. Il faut donc se tenir au courant de la production actuelle et faire de nombreuses recherches auprès des cinéastes amateurs et professionnels, des «chasseurs de sons», des entreprises et des institutions (musées, Cinémathèque suisse, Phonothèque Nationale Suisse), auprès des collectionneurs privés, des éditeurs de phonogrammes, de la Radio-Télévision...

Ces diverses sources présentent des difficultés d'approche non négligeables: réticences des amateurs à montrer leurs films «de famille» et leurs documentaires parfois maladroits, problèmes liés à la protection du

droit d'auteur, «piratage» des émissions radiophoniques et télévisées qui sont très difficilement accessibles par les voies légales et, dans le cas de certaines entreprises, restructurations parfois fatales à des documents jugés obsolètes.

L'archiviste audiovisuel se doit d'être inventif et cherchera à susciter la confiance des déposants éventuels. Il peut même envisager de confier à son équipe technique la tâche de réaliser des enregistrements sonores ou de tourner des images pour couvrir la vie locale (fêtes, personnalités, patrimoine, etc.).

Le traitement physique des collections

Il est indispensable de déterminer la nature et l'état des collections, leur taux d'accroissement approximatif et d'inventorier le matériel et les locaux disponibles, s'il y en a. Toutes ces données permettront d'établir un budget, car il ne faut pas oublier que l'audiovisuel coûte cher! Un département tel que le nôtre, prévu à l'origine pour la réalisation, la projection et l'écoute des documents à titre de divertissement ou d'information, a dû compléter son équipement technique (actuellement, la valeur du matériel s'élève à Fr. 85 000.– environ) et créer un dépôt de conservation (500 mètres de rayonnages dans un local climatisé: 19 degrés et 35% d'humidité).

Nous avons choisi de confier la restauration des films à des laboratoires extérieurs mais nous sommes en mesure de réaliser certaines étapes du travail (préparation de la pellicule avant tirage).

L'élaboration des critères d'archivage doit se faire avec l'appui de spécialistes; investir dans l'expertise des collections et des locaux permet d'éviter de graves erreurs et des tâtonnements coûteux. De grandes institutions et des associations internationales (parmi lesquelles la Fédération Internationale des Archives du Film) ont réalisé des études scientifiques et leurs conclusions sont diffusées lors de colloques et dans différentes publications.

Une fois en possession d'un maximum de renseignements, le service d'archives débutant pourra reconsidérer son objectif en fonction de ses moyens financiers, non sans consentir à quelques compromis. Il est nécessaire de hiérarchiser les problèmes pour s'attaquer aux plus importants d'abord. N'oubliez pas que nos connaissances évoluent et, avec elles, les paramètres de la conservation.

Considérons par exemple la bande vidéo. Nous ne l'utilisons pas pour la conservation à long terme. Mais nous devons quand même prendre en charge des œuvres réalisées en vidéo! Ce support est jeune en comparaison du film et nous manquons de recul. Les études de vieillissement accéléré ne constituent pas une garantie absolue et les experts émettent parfois des avis divergents.

Tous les supports dont la fabrication est complexe (et les recettes parfois artisanales: voir le disque 78 tours) peuvent présenter des signes de vieillissement complexes (vieillesse différent des composants, interactions entre eux).

Les ennemis des supports audiovisuels sont les variations de température et d'humidité – dont les conséquences sont moins graves au-dessous de 50% d'humidité relative – la poussière, la pollution atmosphérique et les champs magnétiques. Il faut manipuler les documents avec soin, si possible en portant des gants; les matériaux d'emballage doivent être stables. L'équipement des documents doit donc correspondre à certaines règles telles que l'utilisation de carton neutre. Mais un document «bien emballé» souffrira quand même d'être stocké dans une atmosphère tropicale!

Il faut parfois envisager de rééquiper un lot de documents, tâche ingrate et pratiquement insurmontable pour une grande collection, surtout si l'accroissement dépend du dépôt légal. Certains travaux déséquilibrent l'organisation du service. Enfin, les machines (magnétoscopes, platines tourne-disques, tables de montage cinéma, etc.) doivent être soigneusement entretenues pour ne pas constituer une menace pour les documents.

Déontologie de la conservation

L'aspect technique des archives audiovisuelles ne doit pas modifier du tout au tout nos conceptions en la matière. Il est admis qu'un document doit être respecté dans son intégrité – forme et contenu. En outre, la copie a permis la transmission de textes et d'objets dont les originaux ont été perdus.

Dans le domaine de l'audiovisuel, le défilé des procédés, des standards, en un mot l'évolution technique, place l'archiviste devant un dilemme. Comment, dans l'avenir, assurer l'accès à des documents techniquement dépassés – avec les machines correspondantes, qu'il faut entretenir – sans les dénaturer par des transferts répétés? Car la solution paraît être de copier tous les documents sur le support «dernier cri», théoriquement inaltérable, et qui reste à découvrir (?).

Si l'on prend l'exemple du film, plusieurs objections viennent à l'esprit. D'abord le problème «moral» induit par la notion d'œuvre cinématographique: il n'est pas indifférent que l'auteur ait choisi ce moyen d'expression et l'on connaît les polémiques provoquées par les diffusions télévisées qui «trahissent» les auteurs. La technique utilisée n'est pas qu'un support, il ne s'agit pas non plus d'un «vecteur d'information». Deuxièmement, il ne me paraît pas acceptable d'effacer toutes traces du mode de production, au sens matériel du terme, du document. L'histoire des techniques, l'histoire des inventions, font partie de l'Histoire.

En conséquence, il peut être judicieux de faire des copies de consultation sur d'autres supports pour des

raisons de coût et de manipulations; par exemple, permettre la consultation de disques 78 tours sur cassette. Mais l'original doit être nettoyé et réparé, si cela est encore possible naturellement, pour être archivé.

Reconnaissons que la technique perturbe ces raisonnements, en ce sens qu'il est plus aisé de faire des tirages modernes de films que de graver des microsillons, surtout à l'ère du disque compact... Certains laboratoires sont déjà en train de perdre leurs compétences dans le traitement de la pellicule noir et blanc et ils se sont parfois séparés d'un matériel techniquement dépassé (formats amateurs: 9,5 mm, 8 mm, Super-8). Enfin, les procédures de report systématique des documents sur un support plus récent sont coûteuses et peuvent à leur tour mettre l'original en péril.

Tournons-nous à nouveau vers le cinéma. Pour transférer un film muet sur une pellicule moderne, il faut tenir compte du fait qu'avec l'introduction du sonore, la surface de l'image a diminué. Si l'on veut éviter de perdre une partie du document, il est nécessaire de le recadrer au moyen d'une tireuse optique travaillant image par image, tirage effectué «sous liquide» pour éliminer la plupart des rayures du support.

La vitesse de défilement de la pellicule a également changé; à l'origine, les films muets étaient tournés à 16, 18, 20 images par seconde, d'où l'effet «Charlot» lorsque l'on projette à 24 images (cadence du film parlant) un film tourné à 18 images. Les documents amateurs en 8 mm, Super-8 et 16 mm ont parfois été réalisés à la vitesse de 18 images/seconde même s'ils étaient sonorisés par la suite. L'on a deux solutions: rétablir la cadence à la projection avec un projecteur à vitesse variable. Ou lors du transfert, en copiant deux fois une image sur deux. Procédé beaucoup plus coûteux, puisqu'il demande un travail minutieux et un métrage de pellicule supérieur à l'original.

Pour concilier conservation et communication au public, on peut tirer deux copies; l'une sera mise en réserve, l'autre pourra être projetée ou visionnée sur table par des chercheurs. Une copie vidéo facile à manipuler sera destinée à la consultation courante.

Le respect du document original est donc une préoccupation parfois aussi coûteuse qu'indispensable! L'établissement de «l'état original» constitue en soi une démarche complexe: le travail des cinémathèques sur les différentes versions d'un film en est un exemple.

L'audiovisuel comme source de la recherche historique

Les images et les sons peuvent constituer des sources intéressantes pour les historiens qui travaillent sur les XIX^e et XX^e siècles. Le cinéma, en particulier, peut donner lieu non seulement à une histoire... du cinéma, mais constituer une source complémentaire pour l'histoire générale. Divertissement, moyen de commu-

nication et d'information, langage, propagande, œuvre d'art, le cinéma est aussi une source documentaire qui pose des problèmes particuliers aux historiens. Depuis quelques années, il est devenu plus facile de rassembler un corpus de films, car les filmographies et répertoires se sont multipliés. Mais, d'un point de vue pratique, la consultation des images et des sons demande un équipement et souvent un technicien, donc un budget important. De plus, lorsque le dépôt d'archives ne possède pas les droits d'auteurs, la communication des documents est parfois impossible.

Il est également indispensable de maîtriser un certain nombre de données sur le mode de production et les canaux de diffusion du cinéma (auteurs-producteurs, distributeurs, exploitants qui représentent des contraintes économiques qui conditionnent la création) sans parler de la réception par le public.

Savoir qu'un film a été tiré à tant d'exemplaires, que certaines copies ont pu être modifiées, soit volontairement (censure, versions destinées à des pays étrangers, etc.) soit par accident (vieillesse, projection), qu'il pourrait exister des versions de longueur différente... Cela pose à nouveau le problème de l'authenticité d'un document «original»! Pour analyser un film, il faut avoir des notions techniques sur le découpage et le montage (le plan et la séquence), sur la nature des plans (cadrage, point de vue ou orientation de la caméra par rapport au sujet, champ et contre-champ), sur la sonorisation (son direct, bruitage, musique, commentaire, mixage).

La description d'un film n'est pas chose facile. Mais il faut distinguer *ce qui est montré* de *la façon dont c'est montré* et se demander pourquoi on a choisi de filmer tel ou tel sujet. Autrement dit, considérer le cinéma comme permettant d'établir des faits, comme révélateur d'une vision du monde et comme révélateur «par ce qu'il ne montre pas»!

Connaître la grammaire du langage cinématographique permet de ne pas voir défiler des images avec un regard naïf. Le montage autorise toutes sortes de manipulations. Un des exemples les plus connus est la production nazie. Les films de propagande visent délibérément à influencer le public, mais propagande officielle et documentaire ne sont pas les seules catégories de films à prendre en considération; la fiction n'est pas neutre, n'est pas un produit indépendant de tout système politique, social et économique. Il est bien clair que bon nombre de ces remarques s'appliquent aussi aux documents sonores: les bandes magnétiques sont faciles à modifier et la seule présence de collages ne suffit pas à donner le pedigree du document.

Quelques données neuchâteloises en guise de conclusion

Dans les archives neuchâteloises figurent quelques exemples de films d'intérêt évident; l'un d'eux, «La

Vie d'un ouvrier dans les Montagnes neuchâtelaises» (1931), a été étudié par l'historien Marc Perrenoud. Les autres attendent toujours une personne intéressée par ce type de démarche (films tournés par l'industrie horlogère, des années 20 à nos jours, par exemple).

Signalons que le film sus-mentionné a été remonté et sonorisé, ce qui semble contredire les principes énoncés plus haut. Mais cette nouvelle version, débarrassée d'une quantité de défauts techniques (l'auteur n'était pas un professionnel expérimenté), donc raccourcie, a pu trouver un nouveau public. Les modifications sont annoncées comme telles et le son reprend la formule ancienne du pianiste d'accompagnement (musique originale). Enfin, l'original existe toujours, le remontage ayant été effectué sur une copie 16 mm et proposé au public sous la forme de cassettes vidéo; nous retrouvons ainsi le circuit «commercial» de l'audiovisuel.

Les archives audiovisuelles accueillent donc des documents très variés, qui demandent chacun un traitement spécifique. Mais, en dépit des problèmes pratiques que pose cet élargissement de notre mission, il me semble souhaitable que chaque canton ait un jour un secteur d'archives audiovisuelles. Il ne faut pas trop tarder, car bien des documents ont déjà disparu, victimes souvent de cette logique économique déjà évoquée. Pensons à la production des films muets dont la majeure partie a été détruite pour récupérer les composantes de la pellicule (argent métallique) ou aux copies de films de fiction retirées des circuits de distribution. L'expansion des réseaux câblés de télévision et des satellites est un facteur favorable, dans une certaine mesure, car l'immensité des besoins d'images redonne de la valeur à la production cinématographique ancienne. Aux archivistes de préserver les copies d'une utilisation exagérée, tout en profitant de ces budgets commerciaux pour obtenir, peut-être, un soutien à la restauration de documents menacés.

Adresse de l'auteur:

Caroline Neeser
Département Audiovisuel
Bibliothèque de la Ville
2300 La Chaux-de-Fonds

Bibliographie

Image fixe

SCHWARZ, Danièle. *Conservation des images fixes*. Paris: La Documentation française, 1977.

Le traitement documentaire de l'image fixe. Paris: Bibliothèque publique d'information/Centre Georges Pompidou, 1986.

Vidéodisque

CACALY, Serge. *Image et vidéodisque*. Paris: La Documentation française, 1988.

Le vidéodisque mémoire d'images. Paris: BPI/Centre Georges Pompidou, 1986.

Archives audiovisuelles

FONTAINE, Jean-Marc. «Conservation des enregistrements sonores sur bandes magnétiques». Analyse et conservation des documents graphiques et sonores. Travaux du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques. 1982–1983. Paris, CNRS, 1984.

L'oral en boîte: Guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores. Paris: Association française d'archives sonores, 1984.

Panorama des archives audiovisuelles. Paris: La Documentation française, Institut national de la communication audiovisuelles, 1986.

Preservation and restoration of moving images and sound. Bruxelles: Fédération internationale des archives du film (FIAF), 1986.

Archiving the audiovisual heritage: A joint technical symposium: FIAF/FIAT/IASA: Berlin, May 20–22, 1987. (Publié en 1988)

Dépôts d'archives

DUCHEIN, Michel. Les bâtiments d'archives. Construction et équipement. Paris, Archives nationales, 1985.

(Zusammenfassung auf deutsch)

Die Archivare und Archivarinnen sind seit vielen Jahren – oder werden es sein – mit Informationsträgern unterschiedlichster Natur konfrontiert. Mit andern Worten: Die Aufgabenbereiche sind denn auch sehr vielfältig. Wenn eine Sammlung audiovisueller Dokumente behandelt werden soll, gilt es, das Material, die Ausrüstung der Dokumente, die Arbeitsplätze und die Standorte im Zusammenhang mit den besonderen technischen und wissenschaftlichen Daten zu überprüfen. Die audiovisuellen Dokumente sind nur zugänglich unter Einsatz oft teurer Geräte, und die Bedingungen der Aufbewahrung sind nicht für alle Informationsträger identisch, was wesentliche Kosten nach sich ziehen kann. Zusammenarbeit zwischen Institutionen und Spezialisten ist folglich unerlässlich. Die Archivare müssen den Umgang mit Bild und Ton erlernen: Produktionsvorgang und Vertrieb, verwendete Techniken, mögliche Klangverzerrungen (Modifizierung von Film- und Tonaufnahmen, die deren Sinne verändert). Nur der professionelle Blick gestattet es, veränderte Originale zu erkennen oder diese Art historischer Quellen richtig zu interpretieren. So wie ein Text zweideutig sein kann, so bietet ein Film mehrere Auslegungsmöglichkeiten. Bereits im Stadium der Aufbewahrung der

Informationsträger muss sich der Archivar die Frage nach der originalgetreuen Wiedergabe stellen.

Die in Folge der schnellen technischen Evolution erforderlichen Überspielungen stellen die Autenzität des Dokuments gelegentlich in Frage, doch ist es vor dem Zerfall zu schützen.

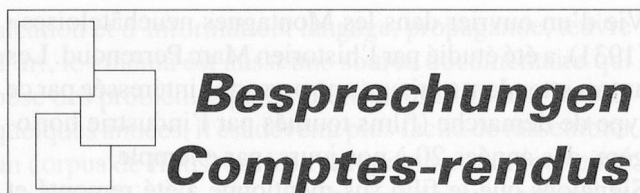
Schliesslich verleiht die Wiederbenützung von audiovisuellen Archiven durch heutige Produzenten jedem kleinsten Filmstreifen einen hohen wirtschaftlichen Wert, ausser wenn es gelingt, die Filmvorführung durch das Fernsehen gegen dessen Restaurierung und den Abzug einer neuen Kopie auszuhandeln.

(Résumé en italien)

Da parecchi anni, gli archivisti sono confrontati con il problema di veicoli informativi molto diversi tra loro. Chi non è ancora stato toccato lo sarà in un prossimo futuro. In altri termini, i compiti degli archivisti si sono evidentemente diversificati. Quando si interviene su una collezione di documenti audiovisivi, bisogna verificare il materiale, la dotazione dei documenti, l'idoneità dei locali di lavoro e di deposito, in funzione delle caratteristiche tecniche e scientifiche particolari.

La consultazione di questi documenti può avvenire solo grazie all'impiego di macchinari spesso costosi. Il fatto poi che le condizioni di conservazione non siano le stesse per tutti i supporti genera spese ingenti. Diventa quindi indispensabile che nasca una stretta collaborazione tra istituzione e specialisti. Gli archivisti devono imparare a conoscere le immagini e i suoni: circuiti di produzione e di distribuzione, tecniche usate e distorsioni possibili (passaggi da una tecnica all'altra in sede di riproduzione di un film o di un documento sonoro che possono alterarne il significato). A prima vista, un profano non si accorge delle modificazioni intervenute sull'originale o riesce malamente a interpretare nel giusto modo questo tipo di fonti storiche. Esattamente come un testo che può celare un doppio senso, anche un film propone diversi livelli di lettura. Già in sede di conservazione del mezzo, l'archivista è confrontato col problema della fedeltà all'originale. I trasferimenti resi necessari dall'evoluzione rapidissima delle tecniche rischiano, talvolta, di alterare l'integrità del documento, pur preservandolo dalla distruzione.

Da ultimo, la riutilizzazione degli archivi audiovisivi da parte dei produttori odierni conferisce anche al più piccolo spezzone di pellicola un valore commerciale importante, a meno di riuscire a scambiare il passaggio di un film sul piccolo schermo con il restauro e la stampa di una nuova copia.



RESEAU ROMAND DES BIBLIOTHEQUES. Commission matières. – Le catalogue alphabétique des matières du Réseau romand : l'art du possible : manifeste sur la coopération matières dans le Réseau romand / Commission matières romande. – Lausanne : RERO, 1990. – 19 p. ; 21 cm.

«Manifeste: déclaration écrite, publique et solennelle, par laquelle un gouvernement, une personnalité ou un groupement politique expose son programme, justifie sa position» (Petit-Robert). Le sous-titre donné par la Commission matières du Réseau romand des bibliothèques à son opuscule est significatif: le but de cette publication consiste à démontrer que la coopération romande en matière d'indexation alphabétique est une réussite, malgré les difficultés inhérentes à tout effort de coordination entre bibliothèques de tailles et de types fort différents, et malgré les critiques entendues çà et là. La clarté du document – rehaussée par la présence d'encadrés qui en résumant les points essentiels – mérite d'être relevée. La description de l'organisation du catalogage par matières en fonction des disciplines et des bibliothèques membres, et de l'infrastructure de coordination mise en place pour en assurer la synthèse, révèle le haut degré de professionnalisme atteint par les divers acteurs (équipe de coordination romande, coordinateurs locaux, indexeurs et membres de groupes de travail) de la coopération matières romande. Une minutieuse évaluation de leurs charges de travail, basée sur une méthode de calcul présentée dans une annexe, complète l'exposé.

Si j'adhère aux points positifs mentionnés (taux de recouvrement important, règles établies une fois pour l'ensemble des bibliothèques, partage des compétences, accès matières unique à un fichier très riche), je me demande toutefois si les difficultés rencontrées n'ont pas été minimisées...

En particulier, l'évaluation du taux de recouvrement à 35%, sur la seule base de statistiques portant sur la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, ne reflète certainement pas la situation réelle de plusieurs petites bibliothèques spécialisées du Réseau romand. En outre, l'affirmation selon laquelle «la structure mise en place permet de trouver pour des bibliothèques très différentes un vocabulaire commun et des règles com-